

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 MAI 2023**

**Date de convocation : 5 mai 2023**

**Date d'affichage : 5 mai 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le neuf mai à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint Michel sur Savasse, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

**Présents :** Pierre COLOMB - Carole MOTTUEL - Sébastien RUAZ - Jérôme MALORON - Frédéric BERNE - Ghislaine BARTHELON - Séverine CAPOGNA - Sébastien CARMET - Jérôme GUILLOUD - Pierre FERRIER - Annabelle MORILLAS

**Absents, excusés :** Anne-Lise CALABRIN - Audrey MORGANTINI - Virginie TARDY

**Procuration :** Audrey MORGANTINI à Annabelle MORILLAS

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 4 Avril 2023
- Décision modificative n°1 M57
- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour l'année 2023
- Modification - Réalisation de travaux (changement de l'éclairage en LED à l'Espace du Bagnol) pour le compte du SIVU du Bagnol
- Modification - Demande de subvention auprès du SDED pour le changement de l'éclairage en LED à la Salle des Fêtes
- Modification - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le changement de l'éclairage en LED à la Salle des Fêtes
- Réalisation de travaux (changement des menuiseries) sur le bâtiment de la mairie
- Demande de subvention auprès du SDED pour le changement des menuiseries de la mairie
- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le changement des menuiseries de la mairie
- Création d'un Espace anti-tabac à proximité de l'école publique de St Michel en partenariat avec la Ligue contre le Cancer
- Création d'un ou deux postes d'emploi saisonnier pour l'été 2023
- Questions diverses

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2023**

Lecture est faite par le Maire

Concernant les précédents points à l'ordre du jour :

- Le compte administratif et le budget ont été transmis à la trésorerie et à la préfecture et sont donc exécutoires.
- La convention de mise à disposition de service avec Montmiral a été signée.
- Concernant les travaux à l'Espace du Bagnol et les demandes de subventions correspondantes, des modifications sont à apporter. Il en sera à nouveau question lors de cette séance.

Approuvé à l'unanimité

### **DECISION MODIFICATIVE N°1 M57**

Des réajustements de crédits sont à faire en investissement en raison :

- De dépenses supplémentaires non prévues :
  - o Le tracteur tondeuse est tombé en panne ; un nouveau tracteur a été acheté en conséquence (+ 5 700€). Passion Nature a proposé deux produits qui ont été essayés par l'agent technique. Le choix s'est porté sur un tracteur qui ne ramasse pas (des solutions comme le rajout d'un bac sont possibles) mais qui est plus robuste et plus rapide. Dans un premier temps, l'achat seulement du tracteur tondeuse est à prévoir ; l'achat d'un panier se fera, s'il s'avère nécessaire, dans un second temps.
  - o Le coût des travaux au SIVU est un peu plus important que prévu (+ 500€). En effet, les premières ampoules Led proposées ne sont pas éligibles au dispositif de subvention du SDED (il faut plus de 50 000 heures de fonctionnement). Un nouveau devis a donc été fait, avec un montant un peu plus élevé.
  - o L'achat d'un défibrillateur avait été omis lors de la préparation du budget (+ 2 000€)
  - o Il manque 2 000 € suite aux travaux supplémentaires pour la pose de bordures pour le city stade
- De recettes inférieures au prévisionnel en raison de reprise de subvention. En effet, lors de la demande de subvention au Conseil Départemental en 2019, le projet de la Côte Maréchale a été présenté avec un coût des travaux estimés à 680 000 € HT dans lequel était compté les travaux de réseaux. Or, ces travaux ont été réalisés par le SDED et l'Agglo ; le coût des travaux définitifs étant de 486 803 € HT, le Conseil Départemental ne verse plus une subvention de 129 096 € mais de 91 500 € environ, soit :
  - o - 30 738 € pour la Côte Maréchale
  - o - 5 320 € environ trop perçus, reportés sur le city stade

Un état des plans de financement modifié des travaux de la Côte Maréchale et du City stade est alors présenté.



## PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF

### Aménagement du centre bourg en lien avec la traverse

Dépenses (HT)		Recettes	
Acquisitions (achat de terrain et frais d'acte)	52 794,67 €	Subvention Département	96 820,00 €
			43 585,06 €
Travaux Lot 1 (démolition et terrassements)	214 758,19 €	Conventions de <del>co</del> maîtrise d'ouvrage (département et agglo)	69 444,00 €
			59 084,63 €
Travaux Lot 2 (aménagement d'espaces publics et voirie)	117 708,58 €	DETR	60 793,00 €
Travaux Lot 3 (espaces verts)	16 348,00 €	Subvention Agglo	21 100,00 €
Mur et fresque	22 280,00 € 4 740,00 €	Total Subvention (68%)	350 826,69 €
Honoraires maîtrise d'œuvre et géomètre	17 561,00 €	Autofinancement (32%) <i>Dont 70 000 € emprunt Dont 65 977,14 € fond propre</i>	135 977,14 €
Réseaux élec/télécom (SDED)	31 267,39 €		
Imprévus	9 346,00 €		
<b>Total</b>	<b>486 803,83 €</b>	<b>Total</b>	<b>486 803,83 €</b>
		<i>Reste à charge définitif après FCTVA et TA : 40 000 €</i>	

*Taux de subvention attendu initialement : 75% / dont 210 182,06€ (-5320€ en plus appliqué au ~~cinquanti~~ perçu par le Département (au lieu de 244 36€)*



## PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF

### Création d'une aire de jeux et d'un city stade

Dépenses (HT)		Recettes	
City stade	80 872,35 €	Subvention Département	44 184,00 €
Aire de jeux	42 888,75 €	DETR	30 940,00 €
Bordures	4 578,00 €	Subvention Région	24 400,00 €
		Total Subvention (77%)	99 524,00 €
		Autofinancement (23%)	28 815,10 €
<b>Total</b>	<b>128 339,10 €</b>	<b>Total</b>	<b>128 339,10 €</b>
		<i>Reste à charge définitif après FCTVA : 28 800 €</i>	

*Taux de subvention attendu initialement : 82% / dont 44 184€ perçu par le Département (au lieu de 49 504€)*

Les crédits nécessaires à ces modifications sont pris sur les « dépenses imprévues » prévues au budget. Environ 100 000 € avaient été laissés comme tel sur le budget primitif ; il faut déduire aujourd'hui – 66 460 € à ces dépenses imprévues.

En recettes, il reste encore à ajouter la subvention du Conseil Régional pour le city stade lorsqu'elle aura été adoptée (+24 400€).

Concernant le remplacement du matériel (tracteur, tondeuse...) il pourrait être envisagé d'amortir ces biens à l'avenir.

## **COMPTES DEPENSES**

+

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
21 / 2158 / 38	Autres installations, matériel et outillage techni (tracteur tondeuse)	5 700,00	
21 / 21351 / 39	Bâtiments publics (Led espace du Bagnol)	500,00	
23 / 2313 / 41	Constructions (solde bordure city stade)	2 000,00	
21 / 2188 / 39	Autres (défibrillateur)	2 000,00	
21 / 21838 / 39	Autre matériel informatique (solde ordinateur portable mairie)	1,00	
21 / 2188 / 101	Autres (panneau bienvenue)	5 000,00	
21 / 2188 / OPNI	Autres (dépenses exceptionnelles)		51 259,00
	<b>Total</b>	<b>15 201,00</b>	<b>51 259,00</b>

## **COMPTES RECETTES**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
13 / 1323 / 10	Départements (subvention Côte Maréchale non perçue)		3 715,17
13 / 1323 / 34	Départements (subvention Côte Maréchale non perçue)		27 022,83
13 / 1323 / 41	Départements (subvention city stade non perçue en compensation)		5 320,00
	<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>36 058,00</b>

Voté à l'unanimité

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR L'ANNEE 2023**

En 2023 (une fois tous les trois ans), la commune de St Michel est éligible à la subvention de 2 506 € proposée par le Conseil Départemental au titre des amendes de police. En effet, lors du paiement d'amende, une partie est reversée au Conseil Départemental qui subventionne des projets de sécurité routière portés par les communes.

Il ne s'agit pas d'un versement automatique mais bien d'une demande de subvention pour financer un projet spécifique. Par conséquent, des chiffrages sont en cours, pour l'achat de miroirs, panneaux de signalisation et feux tricolores et le Conseil municipal doit se prononcer afin de solliciter la subvention du Département.

C'est notamment dans ce cadre là qu'un groupe de travail sécurité a été mis en place. Lors de sa première réunion le 20 avril dernier, plusieurs problématiques ont été soulignées et pour certaines, des solutions ont pu être évoquées.

- Vitesse à l'entrée nord du village : il manque un passage piéton vers la passerelle
- Vitesse à l'entrée du village par la Route de la Toume : idem
- Intersection Rue de la Patache/Rue du Chalon : le « stop » et le miroir semblent suffirent
- Rétrécissement dans le village difficilement respecté (qui est prioritaire ?) : mise en place d'un feu tricolore envisagé, redéfinir la priorité ?
- Ralentisseurs Place Val Fontaine : ils sont efficaces
- Intersection Côte Maréchale / Rue de la Mère d'Aigues : il y a un problème de visibilité
- Intersection Rue de la Patache avec Rue des Duyères / Rue de la Cure / Chemin de la Grande Combe : mise en place d'un stop ou au contraire maintien de la priorité à droite ?
- Circulation des piétons entrée sud : à sécuriser de la fin du trottoir à la sortie du village avec des barrières par exemple
- City stade : mise en place d'un panneau « attention enfants » et d'un passage piéton

- Visibilité des passages piétons dans le village : la commune de St Sorlin a mis en place des lumières pour éclairer les passages piétons.

Plus généralement, concernant la vitesse dans le village, il a été décidé de faire chiffrer par des entreprises spécialisées : trois miroirs, un radar pédagogique ou des feux pédagogiques, des panneaux de signalisation ou encore du marquage. Le groupe de travail étudiera ensuite les types d'équipement à mettre en place ou à soumettre au Département (lorsqu'il s'agit d'une voirie départementale)

Tous les villages ont une problématique de vitesse. Une réflexion est également à mener avec d'autres communes concernées, la gendarmerie ou le Conseil départemental.

Voté à l'unanimité

### **MODIFICATION - REALISATION DE TRAVAUX (CHANGEMENT DE L'ECLAIRAGE A L'ESPACE DU BAGNOL) POUR LE COMPTE DU SIVU DU BAGNOL**

Lors du dernier conseil municipal, il avait été décidé de faire réaliser des travaux d'économie d'énergie pour le compte du SIVU à l'Espace du Bagnol. Or, les ampoules Led prévues dans le devis initial ne sont pas éligibles à un dispositif de subvention (-50 000 heures de fonctionnement).

Par conséquent, l'entreprise Ecad Bat a été sollicitée et propose désormais des ampoules éligibles pour un montant de 3 100 € HT.

Les demandes de subvention auprès du SDED et du Conseil Départemental doivent donc également être ajustées.

L'impact pour la commune reste neutre puisque le SIVU prendra en charge la partie des travaux non subventionnée.

- Réalisation des travaux par la commune pour la somme de 3 720 € TTC
- Demande de subvention au conseil départemental (50%) pour la somme de 1 550 €
- Demande de subvention au SDED (20%) pour la somme de 620 €
- Perception du FCTVA en 2024 pour la somme de 510 €
- Remboursement du reste à charge par le SIVU du Bagnol pour 1 040 €

Ainsi, le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché de travaux pour le changement des luminaires de l'Espace du Bagnol à l'entreprise EcadBat pour la somme de 3 100 € HT (3 720 € TTC) et de solliciter une participation du SIVU du Bagnol à hauteur de 1 040 €.

Voté à l'unanimité

### **MODIFICATION - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SDED POUR LE PASSAGE EN ECLAIRAGE LED A LA SALLE DES FETES**

Après un examen technique apporté par Territoire d'énergie Drôme – SDED pour établir la nature et le niveau de performance des opérations éligibles à sa subvention, le montant prévisionnel des travaux d'économie d'énergie s'élève à 3 100 € HT.

Le Conseil Municipal sollicite auprès de Territoire d'énergie Drôme – SDED une aide financière de 20 % pour le changement de luminaire (passage en Led) prévu à l'Espace du Bagnol.

Voté à l'unanimité

### **MODIFICATION - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE PASSAGE EN ECLAIRAGE LED A LA SALLE DES FETES**

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 50 % concernant le projet de travaux d'économie d'énergie pour le changement des luminaires à la Salle des Fêtes (passage en lumières Led).

Voté à l'unanimité

### **REALISATION DE TRAVAUX (CHANGEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES) SUR LE BATIMENT DE LA MAIRIE**

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, l'appartement au-dessus de la mairie étant inoccupé, il est fait le choix d'y réaliser quelques travaux :

- Changement des fenêtres
- Reprise du parquet flottant
- Reprise d'une porte

Un devis a été réalisé par l'entreprise BRI Mathieu pour 8 304,03 € TTC (7 857€ HT).

Une partie de ces travaux est éligible à des subventions (50% pour le Département, 20% pour le SDED). Le Conseil municipal devra donc se prononcer sur la réalisation ou pas de ces travaux et solliciter le SDED et le Conseil Départemental pour obtenir des subventions.

Plan de financement prévisionnel :

- Réalisation des travaux pour la somme de 8 304.03 € TTC
- Demande de subvention au conseil départemental (50%) pour la somme de 3 928,50 €
- Demande de subvention au SDED (20%) pour la somme de 1 530,40 €
- Reste à charge pour la commune de 2 845,13 €

Le Conseil Municipal attribue donc le marché de travaux pour le changement des menuiseries à la mairie à l'entreprise BRI Mathieu pour la somme totale de 7 857 € HT (8 304,03 € TTC).

Un chiffrage sera fait dans l'année afin de prévoir également le changement des fenêtres à la Cure.

Voté à l'unanimité

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SDED POUR LE CHANGEMENT DES MENUISERIES DE LA MAIRIE**

Après un examen technique apporté par Territoire d'énergie Drôme – SDED pour établir la nature et le niveau de performance des opérations éligibles à sa subvention, le montant prévisionnel des travaux d'économie d'énergie s'élève à 7 652 € HT.

Le Conseil Municipal sollicite auprès de Territoire d'énergie Drôme – SDED une aide financière de 20 % pour le changement des menuiseries extérieures dans l'appartement au-dessus de la mairie.

Voté à l'unanimité

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE CHANGEMENT DE MENUISERIES DE LA MAIRIE**

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 50 % concernant le projet de travaux sur le bâtiment de la mairie (dont le changement des menuiseries extérieures)

Voté à l'unanimité

### **CREATION D'UN ESPACE ANTI-TABAC A PROXIMITE DE L'ECOLE PUBLIQUE DE ST MICHEL EN APRTENARIAT AVEC LA LIGUE CONTRE LE CANCER**

Lors d'un précédent conseil municipal, il avait été évoqué la possibilité de mettre en place un Espace anti-tabac à proximité de l'école de St Michel.

Une convention doit alors être conclue avec la Ligue contre le Cancer. Une subvention doit également être versée en 2023 pour la réalisation des panneaux de signalisation de l'Espace anti-tabac.

Le projet de convention est lu en séance. Ce qu'il faut en retenir :

- La commune doit mettre en place des espaces sans tabac. Cela sera fait aux alentours de l'école.
- Des panneaux doivent alors être apposés (ils seront mis sur le grillage de l'école).
- Les panneaux « espace sans tabac » sont mis à disposition de la commune par la Ligue contre le cancer moyennant une « participation » par le biais d'une subvention
- L'inauguration est prévue le 19 juin

Il serait également intéressant à l'avenir de mettre en place ce type de zone non-fumeur à proximité du city stade ; dans un premier temps, un panneau « interdit de fumer » peut également être apposé.

Ainsi, le Conseil Municipal :

- Décide de créer un espace labélisé sans tabac sur la commune de St Michel, à proximité de l'école publique
- Conclut une convention de partenariat avec le Comité de la Drôme de la Ligue Contre le Cancer
- Attribue une subvention d'un montant de 250 € pour l'année 2023 pour la Ligue contre le Cancer

Voté à l'unanimité

## **CREATION D'UN OU DE DEUX POSTES D'EMPLOI SAISONNIER POUR L'ETE 2023**

Deux candidatures ont été reçues, dont un jeune qui a déjà travaillé pour la commune. Le planning de travail n'ayant pas été encore défini (congés de l'agent, période de travail des jeunes...), il est proposé d'en échanger à nouveau lors du prochain conseil municipal.

Report pour le prochain conseil municipal

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Urbanisme**

Point sur les dossiers traités depuis début avril :

- Dépôts :
  - PC pour une rénovation de grange 310 Chemin de la Chauvat
  - DP pour la transformation d'un garage en chambre 200 Rue Côte Maréchale
  - DP pour une piscine 160 Rue du Chalon
  - DP pour des panneaux photovoltaïques 370 Chemin de la Sainte
  - DP pour des panneaux photovoltaïques 720 Rue de la Patache
- Décisions :
  - Accord pour un permis de construire modificatif 480 Rue Côte Maréchale
  - Accord pour une déclaration préalable 200 Rue Côte Maréchale

Pour l'instant, la construction de piscine est encore autorisée mais seul le premier remplissage est autorisé (le remplissage chaque année n'est plus autorisé mais uniquement la mise à niveau pour les piscines existantes).

### **Travaux en cours**

- Le nouveau columbarium a été livré avec les pas japonais.
- Travaux de voirie :
  - o Les devis pour l'entretien annuel sont en cours.
  - o Pour la réfection de la Rue du Chalon, des devis ont été réalisés (estimation entre 55 000 € et 61 000 € selon l'entreprise consultée). Il n'y aurait pas besoin de prévoir un nouveau réseau d'eau pluviale selon Valence Romans Agglo mais uniquement le remplacement des caniveaux existants. Ce projet pourrait être réalisé l'année prochaine ; cela est difficilement envisageable tant que les constructions du lotissement La Belle Noyeraie ne sont pas terminées.

### **Fleurissement**

Un tour du village a été réalisé en compagnie de Julien BLANCHARD, de Montmiral, agent technique à la commune de Geyssans. Il a ainsi fait des propositions pour le fleurissement du village et notamment sur la mise en place de vivaces dans les jardinières à l'automne. En attendant, les abords de la mairie uniquement seront fleuris cet été. Le fleurissement de la Salle du Conseil est également à prévoir.

### **SCDECI**

Lecture du mail reçu de la part du Conseil Départemental sur l'étude en cours pour l'élaboration d'un SCDECI :

*Nous avons eu dernièrement l'information que des discussions avaient été ouvertes au niveau départemental concernant l'évolution du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie. Suite à divers échanges, nous avons eu la confirmation semaine dernière par l'association*

*des maires de la Drome que des réflexions étaient effectivement engagées dans le cadre de la révision du SDACR avec un objectif de révision du règlement pour la fin de l'année. Si les points qui feront l'objet de discussions ne sont pas encore clairement établis, il est fort probable que ces modifications, même si elles resteront encadrées par le contexte réglementaire national qui lui à priori n'évolue pas, aient un impact sur la caractérisation du risque incendie sur vos communes.*

*Par conséquent, après échange avec M. CHAPET, M. BONNET, M. LUNEL et M. BARRY et le bureau d'étude NALDEO, nous vous proposons de finaliser les prestations en cours (constitution de la base de données bâtementaires et contrôle fonctionnel des points d'eau incendie actuels) qui ne sont à priori pas concernés par la révision, et de suspendre la prestation, le temps que le nouveau règlement soit acté.*

*Pour les communes qui souhaiterait néanmoins avoir des éléments de diagnostic du risque rapidement, vous pouvez tout à fait en informer le bureau d'études NALDEO sachant que les marchés de chaque commune sont indépendants. Par contre, nous tenons à vous informer que si vous avancez dès à présent sur la caractérisation du risque et si le règlement évolue, l'analyse qui vous sera proposée, risque d'être obsolète rapidement et sa mise à jour nécessitera une prestation complémentaire du bureau d'études qui ne sera très certainement pas financée.*

Par conséquent, la prestation est mise en suspens.

### **Commission sur le cycle de l'eau à Valence Romans Agglo**

Une étude climatique a été réalisée par Météo France pour Valence Romans Agglo. Il s'agit d'une modélisation faite suite à plusieurs relevés et qui a été présentée en commission sur le cycle de l'eau :

- Augmentation de la température (+4,7°C d'ici la fin du siècle)
- Environ 900 mm de pluie concentrée sur certaines périodes
- Augmentation des épisodes de pluies intenses
- Augmentation des épisodes de sécheresse (une sécheresse tous les deux ans au lieu d'une tous les cinq ans)

Avec pour conséquences :

- Globalement : une modification du cycle de l'eau
  - o Plus d'évaporation et de ruissellement
  - o Moins d'intégration dans les nappes phréatiques
- Pour Valence Romans Agglo :
  - o Nécessité d'interconnecter les réseaux d'eau potable
  - o Mise en place de capteurs pour rechercher les fuites
  - o Mettre en place de nouveaux puits et captages
  - o Mise en place de surfaces perméables (parking)...

### **Divers**

- L'évolution du SRADDET va avoir des conséquences sur le SCOT : les surfaces à construire devraient encore se réduire.
- Emmanuelle ANTHOINE, députée, a écrit à la Préfète sur les sous zones de montagne et a demandé à ce que les zones de classement agricoles soient réévaluées et la commune à nouveau éligible aux dispositifs d'aide pour les agriculteurs.
- Des travaux sur le réseau électrique sont en cours avec des coupures d'électricité quartier Z'Ain.
- L'installation du city stade et de l'aire de jeux est prévue courant mai ; l'inauguration pourrait avoir lieu en septembre.
- Le tirage au sort des jurés d'assises est prévu le 11 mai à St Donat.
- Une activité de médiation équine est lancée sur la commune. Le professionnel souhaitait mettre en place un équipement de type roulotte sur une zone naturelle ; il lui a été proposé de commencer son activité par la mise en place d'un abri démontable.

- Réunion sur le projet de PLH de Valence Romans Agglo : il sera plus difficile à l'avenir de construire une maison individuelle à la campagne, on s'oriente plutôt vers une volonté de revenir en centre-ville.
- Une demande a été faite pour un mur de clôture en limite avec le chemin communal Chemin de la Buissette
- Le Département propose son expertise pour aider à améliorer le fleurissement du village.
- Calendrier :
  - o 12 mai : réunion du G11 à St Bardoux à 9h30
  - o 19 mai : réunion avec le VSRP pour la préparation du Cyclocross
  - o 23 mai à 19h : prochaine réunion pour le bulletin municipal
  - o 6 juin : prochain conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

**Le Maire**  
**Pierre COLOMB**

**La Secrétaire de séance**  
**Carole MOTTUEL**